



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Risques d'atteinte à la vie privée avec l'application TousAntiCovid Question écrite n° 40833

Texte de la question

M. Pierre Dharréville attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès des ministres de l'économie, des finances et de la relance, et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la transition numérique et des communications électroniques sur l'application TousAnticovid et les risques d'atteinte à la vie privée de ses utilisateurs. Cette application mobile, qui a succédé à l'application Stopcovid, est aujourd'hui essentiellement utilisée pour présenter le pass sanitaire sous sa forme numérique. Elle conserve toutefois les aptitudes de traçage, si cette fonction est activée. L'application fonctionne avec deux protocoles, Robert pour le traçage des contacts Bluetooth et Cléa pour le traçage par QR-Codes de lieu, qui collectent des données et les envoie aux serveurs de façon anonymisée. Selon plusieurs chercheurs, un risque accru existe cependant sur la protection des données privées des utilisateurs depuis une mise en jour déployée en juin 2021. Un module a en effet été ajouté qui collecte de nouvelles données afin d'évaluer l'application et son utilisation. Or en croisant ces statistiques d'utilisation générales avec les autres données (journal d'événements très détaillé, qui enregistre la plupart des actions faites par l'utilisateur, convertisseur de certificat, etc) et en corrélant des données de différents utilisateurs, il est possible d'identifier nominativement les individus et leurs proches, leur état de santé. Le déploiement de cette application et son entrée dans le quotidien des Françaises et des Français posaient déjà question. Cette fragilité sur les données des utilisateurs suscite une inquiétante grandissante quant à l'utilisation de cette application. Aussi il lui demande pourquoi ces traceurs ont été installés, quel est l'usage effectué des données collectées et si des mesures correctives sont envisagées.

Texte de la réponse

Comme le prévoit le décret n° 2020-650 du 29 mai 2020 relatif au traitement de données dénommé « TousAntiCovid », l'application permet la réalisation de statistiques dans le but d'adapter les mesures de gestion nécessaires pour faire face à l'épidémie et améliorer son utilisation. Les données sont minimisées pour remplir cette finalité de statistique avec un identifiant de l'application spécifique (sans donnée nominative), qui est donc différent de ceux utilisés par le protocole ROBERT et le protocole CLEA. Elles sont agrégées afin de produire des statistiques totalement anonymes et sont détruites au bout de 3 mois. Les protocoles ROBERT et CLEA, les statistiques et le convertisseur de certificats disposent chacun d'un serveur dédié, étanche et sécurisé ne permettant donc aucun croisement de données. Par ailleurs, des mises à jour ont été publiées pour ne plus prendre en compte certains « événements » de l'application et arrondir l'horodatage à l'heure près, pour réduire encore le risque de réidentification. La commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a accueilli favorablement ces nouvelles mesures qui « réduisent considérablement le risque d'exploitation malveillante des données ainsi collectées ». À travers l'application « TousAntiCovid », il n'y a donc aucune atteinte à la vie privée des utilisateurs et aucune identification de personne n'est possible.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Dharréville](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40833

Rubrique : Numérique

Ministère interrogé : [Transition numérique et communications électroniques](#)

Ministère attributaire : [Transition numérique et communications électroniques](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [31 août 2021](#), page 6499

Réponse publiée au JO le : [2 novembre 2021](#), page 8010